

Les aides au financement



Financement Erasmus+

**ERASMUS POUR LES
ELEVES
en CAP et
BAC professionnels**

Condition : séjour chez un prestataire de l'Education et de la Formation Professionnelle et/ou une entreprise dans un pays européen participant au programme

Durée du stage : de 2 semaines à moins de 3 mois.

Dépôt de la demande sur internet avant la date de début du stage effectuée par la chargée des mobilités de l'établissement.

Le participant percevra un **soutien financier** pour les frais de voyage, le soutien individuel, le soutien linguistique couvrant ainsi la totalité des frais engagés .

Le participant devra **obligatoirement remplir un rapport** .



La bourse de la Région Nouvelle Aquitaine (cumulable avec la bourse Erasmus)

Source : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/stages-letranger-public-infra-bac>

L'aide de la Région sera apportée sous la forme d'une enveloppe régionale maximale de 3 600 € pour les non boursiers et 4 000 € pour les boursiers, dans laquelle puiser à l'occasion de chaque mobilité et pour l'ensemble du parcours de formation des apprenants, **jusqu'au niveau Master 2 inclus**.

Condition : Réaliser un stage professionnel en cours de cursus dans une seule et même structure professionnelle à l'étranger (hors territoires français).

Durée du stage : de 2 à 4 semaines.

Dépôt de la demande sur internet avant la date de début du stage. Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de séjour sont déclarées irrecevables.



La bourse du Ministère de l'Agriculture (non cumulable avec la bourse Erasmus)

Source : <https://moveagri.ning.com/page/boursedger>

Les aides à la mobilité de la DGER du Ministère de l'Agriculture varient suivant les destinations et le nombre d'aides attribuées.

Elles varient (en moyenne 300 euros) suivant les conditions d'hébergement, les coûts de séjour et de voyage, l'accès à d'autres bourses et les priorités géographiques et thématiques du Ministère et de chaque région. Vous ne pouvez obtenir ces aides qu'une seule fois pendant votre formation en cours.

Durée minimum du stage : 4 semaines consécutives (ou 28 jours)

Dépôt de la demande AVANT mars de l'année scolaire du départ.

Pour obtenir ces bourses, vous devez vous rapprocher de la chargée des mobilités , remplir et donner l'ensemble des pièces à la date fixée par votre établissement avant le départ en stage.